



De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 15 avril 2021, à 12 h 25, via Teams.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- M. Denis Jean, directeur général adjoint de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité (*à titre d'invité*)

Est absente :

- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

#### Adoption de l'ordre du jour

##### **Résolution n° E-2021-27**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

#### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2021

##### **Résolution n° E-2021-28**

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

#### Ressources humaines - Prolongation du contrat de la coordonnatrice de la cartographie des zones inondables

##### **Résolution n° E-2021-29**

- Prolonger le contrat de travail de Mme Julie Simard au poste de coordonnatrice de la cartographie des zones inondables à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), aux mêmes conditions dont elle bénéficie actuellement, et ce jusqu'au 31 mars 2022;
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQ à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 avril 2021  
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

### Ressources humaines - Prolongation du contrat de la conseillère en cartographie des zones inondables

#### **Résolution n° E-2021-30**

- Prolonger le contrat de travail de Mme Andrée-Sylvie Carbonneau au poste de conseillère en cartographie des zones inondables à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), aux mêmes conditions dont elle bénéficie actuellement, et ce jusqu'au 31 mars 2022;
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQ à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 avril 2021  
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

### Ressources humaines - Prolongation du contrat de la conseillère en cartographie des zones inondables

#### **Résolution n° E-2021-31**

- Prolonger le contrat de travail de Mme Marie-Ève Larouche au poste de conseillère en cartographie des zones inondables à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), aux mêmes conditions dont elle bénéficie actuellement, et ce jusqu'au 31 mars 2022;
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQ à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 avril 2021  
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

### Ressources humaines - Prolongation du contrat du programmeur-géomaticien des zones inondables

#### **Résolution n° E-2021-32**

- Prolonger le contrat de travail de M. Frédérick Lafrance au poste de programmeur-géomaticien des zones inondables à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), aux mêmes conditions dont il bénéficie actuellement, et ce jusqu'au 31 mars 2022;
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQ à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 avril 2021  
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

### Ressources humaines - Prolongation du contrat de la programmeuse-géomaticienne des zones inondables

#### **Résolution n° E-2021-33**

- Prolonger le contrat de travail de Mme Hiral Patel au poste de programmeuse-géomaticienne des zones inondables à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), aux mêmes conditions dont elle bénéficie actuellement, et ce jusqu'au 31 mars 2022;
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQ à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 avril 2021

Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

### Ressources humaines - Zones inondables - Appel de candidatures pour un poste de géomorphologue (poste contractuel)

#### **Résolution n° E-2021-34**

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder à un appel de candidatures pour la dotation d'un poste contractuel de géomorphologue (jusqu'au 31 mars 2022) dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables.

Référence : Rapport décisionnel du 15 avril 2021

Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

### Ressources humaines - Zones inondables - Appel de candidatures pour un poste de programmeur(se)-géomaticien(ne) (poste contractuel)

#### **Résolution n° E-2021-35**

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder à un appel de candidatures pour la dotation d'un poste contractuel de programmeur(se)-géomaticien(ne) (jusqu'au 31 mars 2022) dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables.

Référence : Rapport décisionnel du 15 avril 2021

Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

### Ressources humaines – Embauche d'une stagiaire en environnement (poste occasionnel)

#### **Résolution n° E-2021-36**

- Procéder à l'embauche de Mme Pascale Chagnon à titre de stagiaire en environnement. Sous la supervision de la direction en environnement, elle occupera un poste occasionnel d'une durée de 16 semaines à temps plein (35 h/sem.), soit du 3 mai 2021 au 20 août 2021;
- Accorder à Mme Chagnon un salaire correspondant à son niveau de scolarité au sein de l'échelle de traitement des stagiaires. Le stagiaire n'a pas droit aux avantages sociaux.

Référence : Rapport décisionnel du 15 avril 2021  
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le Règlement de contrôle intérimaire n° 283.21 de la MRC de Bellechasse (Arrimer le schéma à la décision CPTAQ n° 380986 et abroger les RCI n° 188-08 et 226-13)

### Résolution n° E-2021-37

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
  - que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au règlement n° 283.21 adopté par la MRC de Bellechasse intitulé « Règlement de contrôle intérimaire (RCI) ayant pour effet d'arrimer le schéma d'aménagement et de développement révisé avec la décision de la CPTAQ au dossier 380986 et d'abroger les RCI numéros 188-08 et 226-13 » ne mettent pas en péril les stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- Transmettre au MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 15 avril 2021  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le Règlement n° 387-09-2018 de la MRC de La Nouvelle-Beauce (Agrandissement du parc industriel de Sainte-Marie)

### Résolution n° E-2021-38

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
  - que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au règlement n° 387-09-2018 adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce intitulé « Modification au règlement numéro 198-04-2005 et ses amendements relatifs au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Agrandissement du parc industriel de Sainte-Marie » ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement puisqu'elles s'avèrent d'intérêt local;
- Transmettre au MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 15 avril 2021  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 413-03-2021 de la MRC de La Nouvelle-Beauce (Agrandissement du périmètre d'urbanisation de la ville de Sainte-Marie en contexte de territoire sinistré)

### Résolution n° E-2021-39

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
  - que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 413-03-2021 adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce intitulé « Modification au règlement n° 198-04-2005 et ses amendements relatifs au schéma d'aménagement et de développement révisé - Agrandissement du périmètre d'urbanisation de la ville de Sainte-Marie en contexte de territoire sinistré » ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement puisqu'elles s'avèrent d'intérêt local et sont circonstancielles;
  - que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce dans la mesure où celui-ci portera sur des objets similaires.
- Transmettre au MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 15 avril 2021

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve et de certains tributaires - Mandat pour la campagne d'échantillonnage 2021 - OBV de la Capitale

#### **Résolution n° E-2021-40**

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve et de certains tributaires sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et des municipalités riveraines de Bellechasse, octroyer le mandat suivant pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2021 :
  - OBV de la Capitale pour l'Agglomération de Québec, pour une somme de 11 698,71 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de services datée du 25 mars 2021.
- L'octroi de ce mandat est conditionnel au respect des directives gouvernementales en lien avec la COVID-19 et des contraintes opérationnelles qui pourraient en découler pour une ou plusieurs des parties ou des intervenants.

Référence : Rapport décisionnel du 15 avril 2021

Certificat trésorerie : CT-2021-08

Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

### Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve et de certains tributaires - Mandat pour la campagne d'échantillonnage 2021 - OBV Charlevoix-Montmorency

#### **Résolution n° E-2021-41**

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve et de certains tributaires sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et des municipalités riveraines de Bellechasse, octroyer le mandat suivant pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2021 :
  - OBV Charlevoix-Montmorency pour la Côte-de-Beaupré, pour une somme de 13 377,34 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de services datée du 25 mars 2021.
- L'octroi de ce mandat est conditionnel au respect des directives gouvernementales en lien avec la COVID-19 et des contraintes opérationnelles qui pourraient en découler pour une ou plusieurs des parties ou des intervenants.

Référence : Rapport décisionnel du 15 avril 2021  
Certificat trésorerie : CT-2021-09  
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve et de certains tributaires - Mandat pour la campagne d'échantillonnage 2021 - OBV du Chêne

**Résolution n° E-2021-42**

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve et de certains tributaires sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et des municipalités riveraines de Bellechasse, octroyer le mandat suivant pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2021 :
  - OBV du Chêne pour Lévis, pour une somme de 13 147,97 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de services datée du 25 mars 2021.
- L'octroi de ce mandat est conditionnel au respect des directives gouvernementales en lien avec la COVID-19 et des contraintes opérationnelles qui pourraient en découler pour une ou plusieurs des parties ou des intervenants.

Référence : Rapport décisionnel du 15 avril 2021  
Certificat trésorerie : CT-2021-10  
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve et de certains tributaires - Mandat pour la campagne d'échantillonnage 2021 - Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale

**Résolution n° E-2021-43**

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve et de certains tributaires sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et des municipalités riveraines de Bellechasse, octroyer le mandat suivant pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2021 :
  - Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale pour l'Île-d'Orléans, pour une somme de 12 836,96 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de services datée du 25 mars 2021.
- L'octroi de ce mandat est conditionnel au respect des directives gouvernementales en lien avec la COVID-19 et des contraintes opérationnelles qui pourraient en découler pour une ou plusieurs des parties ou des intervenants.

Référence : Rapport décisionnel du 15 avril 2021  
Certificat trésorerie : CT-2021-11  
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

### Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve et de certains tributaires - Mandat pour la campagne d'échantillonnage 2021 - OBV de la Côte-du-Sud

#### **Résolution n° E-2021-44**

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve et de certains tributaires sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et des municipalités riveraines de Bellechasse, octroyer le mandat suivant pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2021 :
  - OBV de la Côte-du-Sud pour Bellechasse, pour une somme de 10 674,28 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de services datée du 25 mars 2021.
- L'octroi de ce mandat est conditionnel au respect des directives gouvernementales en lien avec la COVID-19 et des contraintes opérationnelles qui pourraient en découler pour une ou plusieurs des parties ou des intervenants.

Référence : Rapport décisionnel du 15 avril 2021  
Certificat trésorerie : CT-2021-12  
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

### Alliances pour la solidarité - région de la Capitale-Nationale – Signature des ententes (nouvelles initiatives locales)

#### **Résolution n° E-2021-45**

- Dans le cadre des Alliances pour la solidarité – région de la Capitale-Nationale, autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec, qui agit comme mandataire et fiduciaire, à signer une entente avec les organismes sélectionnés découlant du soutien financier octroyé pour l'an 2 (2021), dans le cadre du Fonds québécois des initiatives sociales.

Référence : Rapport décisionnel du 15 avril 2021  
Responsable : Alliances pour la solidarité

Adoptée à l'unanimité

### Alliances pour la solidarité - région de la Capitale-Nationale – Signature d'un addenda aux ententes (développement des communautés)

#### **Résolution n° E-2021-46**

- Dans le cadre des Alliances pour la solidarité – région de la Capitale-Nationale, autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec, qui agit comme mandataire et fiduciaire, à signer les addendas relatifs au prolongement de la période de réalisation des initiatives en développement des communautés et l'octroi d'un soutien financier supplémentaire avec les organismes promoteurs, découlant du soutien financier octroyé pour l'année 2020.

Référence : Rapport décisionnel du 15 avril 2021  
Responsable : Alliances pour la solidarité

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

**Résolution n° E-2021-47**

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 7 avril 2021, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021 (période 3).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021.
- c) Les dépenses Visa pour le mois de février 2021.

Référence : Bordereau de dépenses du 15 avril 2021

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2021-27 à E-2021-47, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE